



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 21 mars 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Madame Céline BODET

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI,
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE,
- M. Ifaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

Était Absente :

- Mme Laurence DUPRIEZ.

1 - DÉSIGNATION DE MADAME MONIQUE ASSO AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la démission de Monsieur Patrick MAILLET en date du 28 janvier 2025, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales dont il était membre.

Suite à l'entrée au Conseil municipal de Madame Monique ASSO par délibération n°1 du 21 février 2025,

Il est proposé à votre assemblée de désigner Madame Monique ASSO comme nouvelle membre intégrant la commission municipale suivante :

- Commission des Finances

Par ailleurs, Madame ASSO a proposé sa candidature pour siéger au sein des commissions ci-dessous :

- Commission des Associations,
- Commission Démocratie participative.

Le règlement intérieur du Conseil municipal fait référence à l'article L.2121-22 du CGCT qui précise que :

« Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Ces deux commissions seraient composées d'un membre supplémentaire, portant à 8 le nombre de membres du groupe majoritaire au lieu de 7 actuellement.

Une place par commission réservée aux élus des groupes minoritaires reste vacante et peut être pourvue.

Mme Carine NAVARRO se porte candidate pour participer aux commissions des Associations et Démocratie participative.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'intégration d'un membre supplémentaire issu du groupe au sein des commissions des Associations et Démocratie participative.

- **APPROUVE** la désignation de Madame Monique ASSO comme nouvelle membre des commissions susvisées,

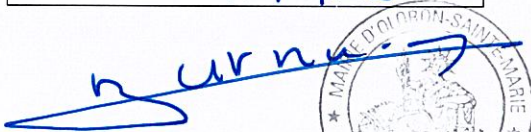
- **APPROUVE** la désignation de Madame Carine NAVARRO comme nouvelle membre des commissions des Associations et Démocratie participative.

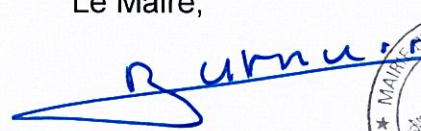
Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 21 mars 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 26/03/2025





Bernard UTHURRY
